



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 27 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

LE HOUZEC Romy (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), TALMONT David (pouvoir à LAURENT Isabelle), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LORIC Franck), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUD Nathalie), MOISDON Gabin (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOHIC Morgane (pouvoir à LE NET Karine)

**Absent.es excusé.es :** LE FICHER Yoann, DENIS David

**Absent.es :**

Le Conseil municipal a désigné Monsieur CAMPS Tristan en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 20 septembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 26

**Présents :** 17

**Votants :** 24

**NUMEROTATION ET NOMMAGE DES RUES DE LA ZAE DU BARDEFF**

**Délibération n°2024\_27\_09\_17**

A partir de 2023 et sur une durée de 4 années, Centre Morbihan Communauté (CMC) va déployer un programme de mise en place d'une signalétique sur les zones d'activités économiques du territoire. A cette occasion, l'intercommunalité souhaite mettre en place une numérotation et un nommage des rues de ces zones, dont les zones du Bardeff et du Bronut sur la commune de Moréac.

Il a été validé par la commission développement économique de Centre Morbihan Communauté, que le nommage des rues doit porter sur des personnalités industrielles, locales ou nationales.

Le nommage des rues étant une compétence communale, il convient de valider les noms des rues tels que proposés, avant transmission à CMC pour mise en place.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du Bureau municipal du 16 septembre 2024,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés:**

- **APPROUVE** la numérotation et le nommage des rues de la zone d'activités économiques du Bardeff, tels que proposés sur le plan joint en annexe ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Centre Morbihan Communauté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Les jour, mois et an susdits*

*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*

